



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2023

N° C02_03_2023_18 - Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n° 2 à la convention triennale 2019-2021 (annexes)

Annexe(s) :

- Avenant 2 à la convention d'objectifs
- Contrat d'engagement républicain

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	58	9	62	23

Pour : 62	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 5
-----------	----------------	------------	------------------------

Pas de participation de :

- Sylvie BRUNET
- Nicolas RAGOT
- Frédérique BINET
- Catherine SUIRE
- Patrick MORIN

Date de convocation : 24 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, MORISSET Mireille, DOLBEAU Alain, ARCHAIMBAULT Monique, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à GIRAULT Anne), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles),

SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), SUIRE Catherine (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, LONGEAU Daniel, NIVELLE Jean-Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n° 2 à la convention triennale 2019-2021 (annexes)

Annexe(s) :

- Avenant 2 à la convention d'objectifs
- Contrat d'engagement républicain

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale, notamment dans les domaines économiques, touristiques, culturels et éducatifs. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association les Mines d'Argent des Rois Francs a sollicité la communauté de communes le 9 janvier 2023 afin de bénéficier d'une subvention pour un montant de 27 000 € au titre de l'année 2023.

L'association a pour mission d'assurer la gestion et la promotion du site touristique des Mines d'Argent et ainsi contribuer au développement touristique et économique de Mellois en Poitou. Ses missions s'inscrivent dans la stratégie d'attractivité économique et touristique, qui s'appuie sur 3 priorités thématiques, dont le tourisme. Celle-ci se décline en différentes fiches-socles, dont la conception d'une stratégie de découverte du territoire (notamment les sites de visite), qui comprend des actions d'accompagnement à la réalisation d'un diagnostic de l'offre de sites de visite et de loisirs. La stratégie s'articule également autour de 4 thématiques transversales dont la communication qui contient des actions de marketing territorial.

L'association, dont le siège social est à Melle, rayonne d'abord sur Mellois en Poitou, mais aussi plus largement sur les deux-Sèvres et la région Nouvelle Aquitaine.

Cette subvention soutient l'association les Mines d'Argent des Rois Francs autour de 5 axes :

- Maintien de l'emploi
- Maintien des moyens de communication (internet, affichage, édition et diffusion de dépliants, encarts publicitaires dans les médias ...),
- Pérennisation et valorisation du partenariat avec le CNRS en organisant un évènement public,
- Utilisation du logo Mellois en Poitou sur les publications et tous les supports pour les actions de promotion sur et en dehors du territoire,

- Développement des partenariats avec les structures communautaires liées au tourisme et au patrimoine.

En 2022, l'association les Mines d'Argent des Rois Francs s'est engagée à démarrer une démarche de Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Les propositions issues du DLA seront connues en 2023 et permettront de définir des objectifs de partenariat actualisés pour une convention triennale qui pourra démarrer dès 2024.

La subvention, d'un montant de 27 000 € en numéraire sera versée en 2 fois :

- Une avance avant le 15 mai 2023 correspondant à 80 % du montant de la subvention prévisionnel annuel de la contribution fixée à l'alinéa précédent,
- le solde de 20 % avant le 30 mars de l'année N+1.

Le maintien de la subvention sera évalué sur les critères suivants :

- Fin du DLA et présentation des préconisations issues de cette démarche,
- Maintien de l'emploi salarié, copie des supports de communication comportant le logo de Mellois en Poitou, organisation de l'évènement avec le CNRS, partenariat avec les structures communautaires liées au tourisme.

Il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire la convention annuelle 2019-2021 à compter du 1^{er} janvier 2023, afin de permettre à l'association de poursuivre les actions engagées et de finaliser sa démarche de DLA. La subvention annuelle de 27 000 € sera reconduite pour l'année 2023.

Vu l'avis de la réunion des Vice-présidents du 12 janvier 2023, faisant office d'instance consultative compétente, proposant une subvention d'un montant de 27 000 € ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Mellois en Poitou, en date du 25 mars 2019, relative à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec les Mines d'Argent des Rois Francs ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Mellois en Poitou, en date du 2 décembre 2021, adoptant l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec les Mines d'Argent des Rois Francs et portant sur une reconduction pour l'année 2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Mellois en Poitou en date du 17 novembre 2022 adoptant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n° 2 prolongeant d'une année supplémentaire la convention pluriannuelle d'objectifs avec les Mines d'Argent des Rois Francs à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- APPROUVER la subvention de 27 000 € pour l'année 2023, conformément à l'avenant n°2 ;
- AUTORISER Monsieur le président ou son délégataire à signer l'avenant n° 2 et tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET